

DÉLIBÉRATION N° 2021/29

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 10			
Votants : 13			
Votes	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Cynthia SERRAZ.

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.

Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT, Mme Cynthia SERRAZ donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention entre la commune de Saint-Savin, Saint-Germain, Nalliers, La Bussière, Antigny et la MJC « La Vigne aux Moines » pour la direction et la coordination des activités périscolaires de l'année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant la coordination des activités périscolaires 2021/2022 pour les communes du PEdT et la MJC « La Vigne aux Moines ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à ANTIGNY, le 14 juin 2021

Le Maire,
Vincent LAUER

